



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 36  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 33  
Date de la convocation : 9 mars 2014

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

En préambule, le Président précise que cette assemblée sera exclusivement dédiée au débat d'orientation budgétaire afin de préparer les votes des différents budgets communautaires.

### 1. Présentation du bilan d'activité de la crèche pour l'année 2014

Mme Rachel ROBIN, Directrice de la Crèche Halte Garderie intercommunale présente l'activité de la structure multi-accueil pour l'année 2014. La structure l'Ile aux Enfants en 2014 c'est 225 jours d'ouverture. Un agrément de 18 places ; 6 professionnelles de la petite enfance ; 3 types d'accueils (régulier, occasionnel, d'urgence).

Nombre d'enfants accueillis : sur l'année 2014, la crèche a accueilli 98 enfants. C'est en moyenne près de 52 enfants qui ont fréquenté la structure chaque mois. Sur ces 98 enfants, nous avons accueilli 34 petits en contrat crèche sur l'année.

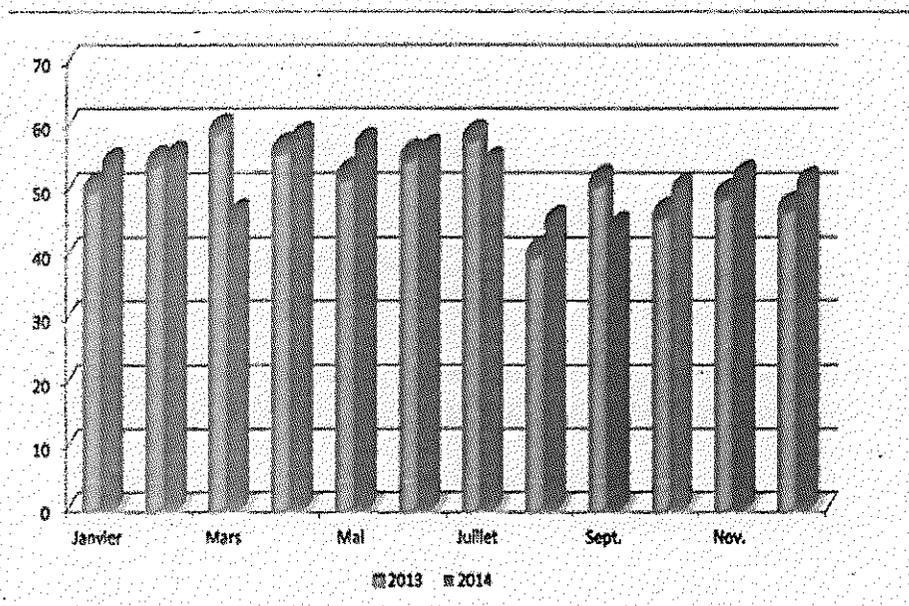
Taux d'occupation : le 1<sup>er</sup> semestre 2014 connaît une hausse du taux de fréquentation avec une moyenne de 75.97%. Après une baisse légitime durant la période estivale, le taux d'occupation connaît des fluctuations s'expliquant par des vagues d'épidémies (notamment de varicelles). Malgré ce fléchissement, le taux d'occupation 2014 est satisfaisant puisque supérieur à 70% (72.93% de réalisés et 77.49% de facturés), il permet à la structure de bénéficier de l'intégralité des subventions du contrat enfance jeunesse à intervenir avec la CAF.

Répartition géographique : au 31 décembre 2014, plus de 170 familles fréquentaient l'établissement :

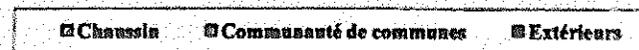
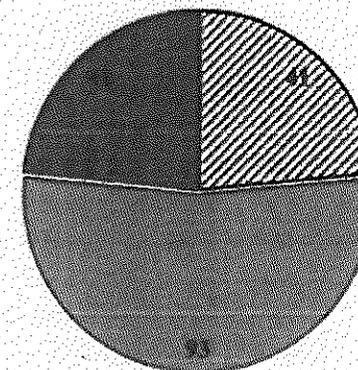


- 41 familles résident à Chaussin
- 93 familles habitent 1 des autres communes de la Plaine Jurassienne
- 41 familles sont extérieures à la CCPJ.

### Nombre d'enfants accueillis



### Répartition géographique

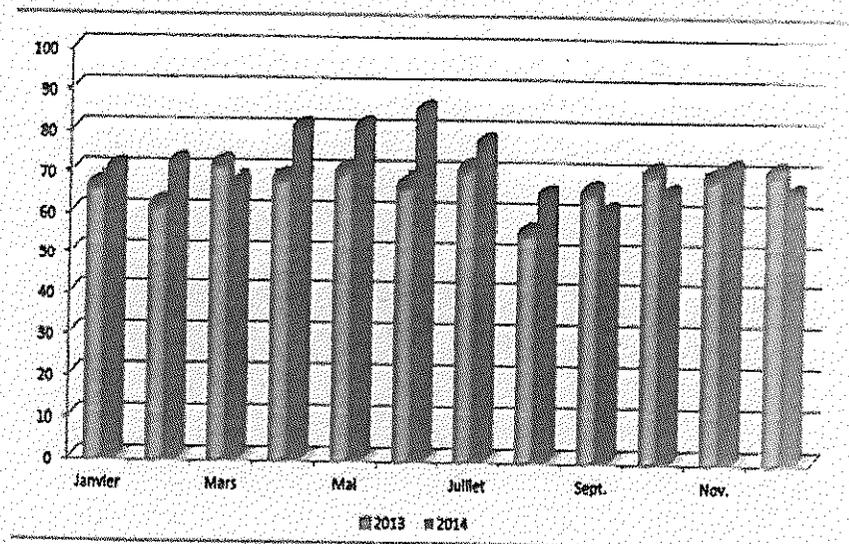




## Heures de présence réalisées

	2013		2014	
	Nombre d'heures facturées	Nombre d'heures réalisées	Nombre d'heures facturées	Nombre d'heures réalisées
Régulier	22542.00	21416.41	25419.00	23734.21
Occasionnel	9052.00	8702.34	9102.00	8755.97
<b>Total</b>	<b>31594.00</b>	<b>30118.75</b>	<b>34521.00</b>	<b>32490.18</b>

## Taux d'occupation



## 2. Présentation du bilan d'activité du RAM pour 2013

Le relais est un service fort apprécié tant des assistantes maternelles qui fréquentent régulièrement ce lieu de rencontre et de convivialité que par les parents employeurs qui trouvent écoute, informations et repères pour élaborer et/ou gérer au mieux leurs relations « d'employeur ». Mme GOUX, responsable du RAM expose qu'en 2014, la participation collective annuelle recensée est de 4 548 participants et 906 personnes ont été reçues en permanence individuelle. Ces chiffres sont excellents et font du RAM de la Plaine Jurassienne une référence au niveau départemental.

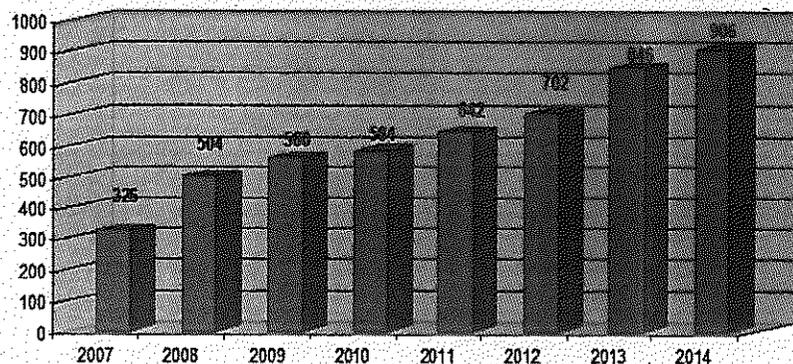


La Communauté de communes recense 104 assistantes maternelles pour une capacité d'accueil de 367 places réparties comme suit :

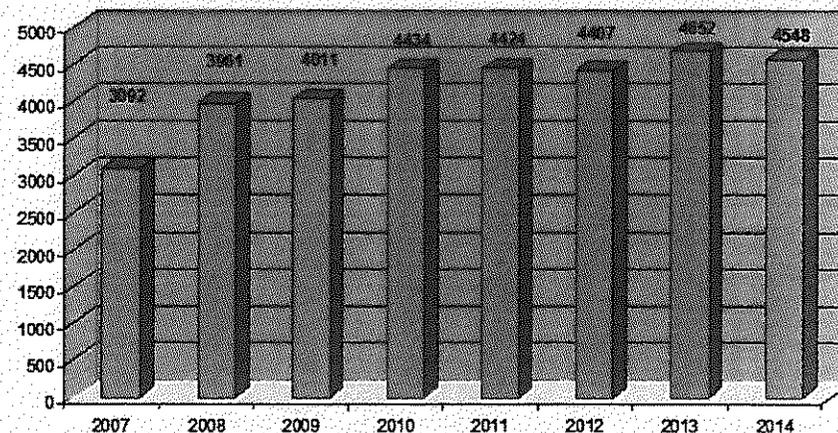
- Annoire :	23 places	- Gatey :	20 places	- Pleure :	25
- Asnans :	17	- Les Essards :	12	- Petit-Noir :	25
- Balaiseaux :	8	- Les Hays :	18	- Rahon :	16
- La Chaînée :	13	- Longwy :	17	- Saint-Baraing :	19
- Chaussin :	103	- Molay :	9	- Saint-Loup :	9
- Chemin :	11	- Neublans :	13	- Tassenières :	9

Récapitulatif de l'accueil individuel du RAM :

**permanence et rendez-vous depuis 2007**



Récapitulatif de l'accueil collectif du RAM :



Au niveau budgétaire, ces structures ont une gestion rationnelle et efficace, ce qui permet de contenir au mieux les déficits de ces services. Les dépenses afférentes tant au fonctionnement qu'à l'investissement de ces services seront reconduites quasiment à l'identique de 2014 dans les budgets 2015.



### 3. Présentation du bilan du portage repas pour 2014

En 2014, ce sont en moyenne 50 repas qui sont livrés chaque jour. Les usagers sont satisfaits de la qualité des mets et apprécient particulièrement la possibilité de panachage offerte par le prestataire La Grande Tablée. Le compte administratif est excédentaire tant en fonctionnement qu'en investissement.

### 4. Débat d'orientations budgétaires

Pour plus de clarté, le Président propose de décliner les grandes dépenses 2015 par commission. Celles-ci se retrouveront bien évidemment dans les imputations comptables correspondantes des budgets prévisionnels 2015.

#### COMMISSION AMENAGEMENT INVESTISSEMENT

Nature des dépenses	Montant	Observations
Résidences seniors	1 818 070 €	
Pôle santé Petit-Noir	560 678 €	
Maison de santé pluridisciplinaire Chausson	637 000 €	
Caserne des pompiers Chausson	91 300 €	article 20418 - 228 750€
Caserne des pompiers Finage	2 871 €	article 20418 - 57 420€
Voie verte	80 000 €	coût total 210 000 € article 2152
Travaux contrat rivières	50 000 €	article 21538
Fonds de concours	50 000 €	
Développement du numérique	100 000 €	
PLUI	250 000 €	2016
SCOT		?
<b>TOTAL Investissements</b>	<b>3 639 919 €</b>	

#### FONCTIONNEMENT

OPAH	20 000 €	
Etude Jura Habitat suivi animation OPAH	14 000 €	article 617
Cotisation Syndicat Brenne et Sablonne	6 000 €	
Entretien rivière	20 000 €	article 61523
SMDL	40 000 €	
GEMAPI	40 000 €	Entretien dîgues?
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>140 000 €</b>	



## MEDIATHEQUE

Nature des dépenses	Montant	Observations
Emprunt (capital)	20 000 €	
Ordinateur portable	1 000 €	
Signalétique	4 000 €	
<b>TOTAL Investissements</b>	<b>25 000 €</b>	
Fourniture petits équipements (12% +)	4 500 €	
Livres CD/DVD	15 000 €	5 000 CD/DVD + 10 000 LIVRES
Abonnements périodiques	2 000 €	
Affranchissement	2 000 €	
Télécommunication	500 €	
Personnel (1 ETP, 28h, 17h30)	70 000 €	3 H.complémentaires hebdo sites Internet + 3 h mensuelles portage livres fin contrat Proxiweb
Sortie bénévoles	500 €	
SACEM/SACD	500 €	
Maintenance logiciel C3RB	3 500 €	
Documents techniques	500 €	
Ressources numériques	1 000 €	
Site Internet (C3RB)	500 €	
Transports scolaires	2 500 €	
Intérêts emprunt	7 000 €	
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>110 000 €</b>	

## COMMISSION CULTURE

Nature des dépenses	Montant	Observations
Médiathèque	25 000 €	
<b>TOTAL Investissements</b>	<b>25 000 €</b>	
Médiathèque	110 000 €	
Assurance expo	2 000 €	
Exposition	2 000 €	
Fêtes et cérémonies	2 500 €	Prix André Besson + repas intervenants
Subvention FAMI	8 000 €	
Subventions aux associations	10 000 €	
Programmation culturelle	7 000 €	8020 € de programmés en 2014 -12% en 2015 répartis comme suit : * programmation arrêtée : 4 600 € * ateliers méo d'histoires : 1 500 € * 1 dernier spectacle à programmer : 900 € (spectacle guerre DUCORDEAUX)
Cœur des Roches (partenariat Chaussin)	500 €	
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>142 000 €</b>	



## COMMISSION SERVICE A LA POPULATION

Nature des dépenses	Montant	Observations	
Armoire frigorifique crèche/portage	8 500 €		
Salon de jardin RAM	1 000 €		
<b>TOTAL Investissements</b>	<b>9 500 €</b>		
Animation personnes âgées	4 400 €	Commanderie (2 bus) : 4 000 € + 400 = 4 400 €	Recettes attendues : 2 000 € pb de compétences
Entretien matériel roulant	2 000 €		
Assurance du véhicule publicitaire	1 000 €		
Activités ados	10 380 €	Base séjour Bellecin : 2 000 € 90 x 20 = 1 800 € Transport = 200 € Parc d'attraction : 4 310 € + 2 000 € = 6 310 € Cinéfresto : 1 000 € + 200 € = 1 200 € Bowling/laser : 670 € + 200 € = 870 €	Recettes attendues : Bellecin 2 000 € Europapark 1 900 € Ciné 450 € Bowling/laser 700 € <b>TOTAL 5 050 €</b>
Conciergerie (type Valenciennes)		<b>Marché public</b> <b>Modalités d'intervention à définir</b>	
Vêtement de travail portage	300 €		
cotation EHPAD	25 000 €		
Crèche	317 917 €		
RAM	58 227 €		
Portage	195 474 €		
Subvention Club Athlétique Chausinois	1 000 €		
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>615 698 €</b>		

## COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Nature des dépenses	Montant	Observations
Transport collectifs	2 500 €	Education environnement CM1/CM2: - visite centre de tri de Lons (estimation prévisionnelle : 10 classes environ 200 € par trajet) - reconduction si possible semaine éco-citoyenne
Réceptions	1 500 €	- Pot trophées - Goûters des scolaires
Conférence	4 500 €	1 conférence par an (hébergement des intervenants compris)
<b>M49</b> Subvention aux particuliers conception réalisation pour réhabilitation ANC	45 165 €	Budget SPANC M49 Transfert équivalent recettes agences eau sur contrôle ANC soit : 45 165 € - 2010 : 7 592 € - 2011 : 4 940 € - 2012 : 13 173 € - 2013 : 15 330 € - 2014 : 4 130 €
<b>M49</b> Subvention agence de l'eau réhabilitation	?	Montant à déterminer avec Agence de l'Eau, redistribution des subventions allouées par l'agence
<b>M49</b> Marchés groupés vidange fosses sceptiques	500 €	Insertion dans la presse
Bourses et prix	1 500 €	Trophée particulier
Trophées	500 €	Trophée collectivité
Education environnement	2 000 €	Appel à projets école (matériel ou action pédagogique)
Composteurs	1 000 €	Composteurs
Publications	1 000 €	
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>60 165 €</b>	

Présentation des comptes administratifs 2014 :

\* CRECHE

Libellés	Fonctionnement en €		Investissement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (1)	450			20 264.42	450€	
Opération de l'exercice (2)	273 103.47	273 103.47	8 852.70	6 352.10	281 956.17€	299 719.99€
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>450</i>			<i>17 763.82</i>		<i>17 313.82€</i>
<b>TOTAUX (1+2)</b>	<b>273 553.47</b>	<b>273 103.47</b>	<b>8 852.70</b>	<b>26 616.52</b>	<b>282 406.17€</b>	<b>299 719.99€</b>
<i>Résultats de clôture</i>	<i>450</i>			<i>17 763.82</i>		<i>17 313.82€</i>

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	20 264.42 €	0	17 763.82 €	0	+ 17 763.82 €
FONCTIONNEMENT	- 450 €	0	- 450 €	0	- 450 €

Considérant le résultat global du budget crèche, on constate un excédent de 17 763.82 € affectés en recettes d'investissement au compte 001.



On constate un déficit de fonctionnement de 450 €. Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement), il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>0 €</b>
<i>Affectation obligatoire :</i>	
Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	0 €
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	0 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 affecté au compte 002</b>	<b>450 €</b>

**\* RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

Libellés	Fonctionnement en €		Investissement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (1)				1 868.53€		1 868.53€
Opération de l'exercice (2)	42 919.96€	42 919.96€	69.99€	1 733.27€	42 989.95€	44 653.23€
<i>Résultat de l'exercice</i>				<b>3 531.81 €</b>		<b>3 531.81€</b>
<b>TOTAUX (1+2)</b>	42 919.96€	42 919.96€	69.99€	3 601.80 €	42 989.95€	46 521.76€
<i>Résultats de clôture</i>				<b>3 531.81€</b>		<b>3 531.81€</b>



	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	1 868.53€	0	1 663.28€	0	3 531.81€
FONCTIONNEMENT	0	0	0	0	0

Considérant le résultat global du budget RAM, on constate un excédent de 3 531.81€ affecté en recettes d'investissement au compte 001. On constate un résultat de fonctionnement nul.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement), il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>0 €</b>
<i>Affectation obligatoire :</i>	
Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	0 €
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	0 €
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	€
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>0 €</b>



**\* PORTAGE DE REPAS**

Libellés	Fonctionnement en €		Investissement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (1)		66 729.87€		12 240.14€		78 970.01€
Opération de l'exercice (2)	155 930.71€	154 675.20€	0	9 030.70€	155 930.71€	163 705.90€
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>65 474.36€</i>		<i>21 270.84€</i>		<i>86 745.20€</i>
<b>TOTAUX (1+2)</b>	<b>155 930.71€</b>	<b>221 405.07€</b>		<b>21 270.84€</b>	<b>155 930.71€</b>	<b>242 675.91€</b>
<i>Résultats de clôture</i>		<i>65 474.36</i>		<i>21 270.84€</i>		<i>86 745.20€</i>

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2013	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	12 240.14€		9 030.70€		21 270.84€
FONCTIONNEMENT	66 729.87€		- 1 255.51€		65 474.36€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement), il est proposé d'affecter le résultat comme suit :



<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>65 474.36</b>
<i>Affectation obligatoire :</i> Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	<b>65 474.36</b>
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	65 474.36
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>0.00 €</b>

\* GOUILLETTE

Libellés	Fonctionnement en €		Investissement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (1)		5 848.51€		1 490.53€		7 339.04€
Opération de l'exercice (2)	68 552.04€	73 869.91€	17 164.45€	58 511.61€	87 716.49€	132 381.52€
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>11 166.38€</i>		<i>42 837.69€</i>		<i>54 004.07€</i>
<b>TOTAUX (1+2)</b>	68 552.04€	79 718.42€	17 164.45€	60 002.14€	85 716.49€	139 720.56€
<i>Résultats de clôture</i>		<i>11 166.38€</i>		<i>42 837.69€</i>		<i>54 004.07€</i>



	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	1 490.53€	0	41 347.16€	0	42 837.69€
FONCTIONNEMENT	5 848.51€	0	5 317.87€	0	11 166.38€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement), il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>11 166.38€</b>
<i>Affectation obligatoire :</i>	
Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	0€
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	11 166.38€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	11 166.38€
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>0.00 €</b>

Libellés	Fonctionnement en €		Investissement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (1)		1 674 673.90€		42 847.26€		1 717 521.16€
Opération de l'exercice (2)	1 771 484.40€	1 860 304.96€	316 603.66€	524 677.54€	2 088 088.06€	2 384 982.50€
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>1 763 494.46€</i>		<i>250 921.14€</i>		<i>2 014 415.60€</i>
<b>TOTAUX (1+2)</b>	1 771 484.40€	3 534 978.86€			2 088 088.06€	4 102 503.66€
<i>Résultats de clôture</i>		<i>1 763 494.46€</i>		<i>250 921.14€</i>		<i>2 014 415.60€</i>

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	42 847.26€	0	208 073.88€	0	250 921.14€
FONCTIONNEMENT	1 674 673.90€	0	88 820.56€	0	1 763 494.46€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement), il est proposé d'affecter le résultat comme suit :



<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>1 763 494.46€</b>
<i>Affectation obligatoire :</i>	
Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	1 763 494.46€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	1 763 494.46€
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>0.00 €</b>

**\* BUDGET RESIDENCES SENIORS :**

Libellés	Fonctionnement en €		Investissement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (1)						
Opération de l'exercice (2)	2 505.06€	0	485 753.13€	450 000.00€	488 258.19€	450 000€
<i>Résultat de l'exercice</i>	2505.06€		<i>35 753.13€</i>		<i>38 258.19€</i>	
Reste à réaliser (3)			1 358 073.00€	1 153 574.00	1 358 073.00€	1 153 574.00
<b>TOTAUX (1+2+3)</b>	2505.06€		1 843 826.13€	1 603 574.00€	1 846 331.19€	1 603 574.00€
<i>Résultats de clôture</i>	<i>2 505.06€</i>		<i>240 252.13€</i>		<i>242 757.19€</i>	



	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	0	0	- 35 753.13€	- 204 499€	- 240 252.13€
FONCTIONNEMENT	0	0	- 2 505.06€	0	- 2 505.06€

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	- 2 505.06€
<i>Affectation obligatoire :</i> Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	- 2 505.06€



\* BUDGET POLE SANTE PETIT NOIR :

Libellés	Fonctionnement en €		Investissement en €		Ensemble en €	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (1)						
Opération de l'exercice (2)	2 724.06€	0	19 321.89€	480 000€	22 045.95€	480 000€
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>2 724.06€</i>	<i>0</i>		<i>460 678.11€</i>		<i>457 954.05€</i>
Reste à réaliser (3)			452 000.00€		452 000.00€	
<b>TOTAUX (1+2+3)</b>	<b>2 724.06€</b>		<b>471 321.89€</b>	<b>480 000€</b>	<b>474 045.95€</b>	<b>480 000€</b>
<i>Résultats de clôture</i>	<i>2 724.06€</i>			<i>8 678.11€</i>		<i>5 954.05€</i>

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	0	0	460 678.11€	452 000€	8 678.11€
FONCTIONNEMENT	0	0	- 2 724.06€	0	- 2 724.06€



<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>- 2 724.06€</b>
<i>Affectation obligatoire :</i> Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)  <i>Solde disponible affecté comme suit :</i>  Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>- 2 724.06€</b>

**Présentation des budgets primitifs et vote le 09/04/2015**

- Budgets annexes :
  - o CRECHE
  - o RAM
  - o PORTAGE DE REPAS
  - o GOUILLETTE
  - o Résidences seniors
  - o Pôle santé de Petit-Noir
  
- Budget principal



#### 5. Vote des contributions directes

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales en 2015. Les ressources correspondantes seront les suivantes :*

	Base d'imposition de 2014	Taux d'imposition de 2014	Base d'imposition prévisionnelle 2015	Taux d'imposition de 2015	Produit fiscal de référence 2015 en €
Taxe d'habitation	9 448 060	4.34	9 583 000	4.34	415 902
Taxe foncière (bâti)	6 192 163	4.03	6 360 000	4.03	256 308
Taxe foncière (non bâti)	875 286	6.84	882 600	6.84	60 370
Cotisation Foncière des Entreprises	1 359 456	4.30	1 391 000	4.30	59 813
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>					<b>792 393</b>

#### 6. Subvention de fonctionnement au Pôle d'Accueil et relais de services publics :

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une participation financière d'un montant de 30 000 € pour le fonctionnement du Pôle d'Accueil au titre de l'année 2015 et 10 000 € au titre du relais de services publics (reversement du FNADT perçu pour la mise en place de ce service).*

#### 7. Syndicat mixte Doubs Loue : *Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'acquitter la participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Doubs Loue fixée à 40 000 € pour 2015. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6554.*



## 8. Activités pour les pré-adolescents

- Sortie resto-ciné le 02/03/2015 - 50 enfants
  - Coût du restaurant : 11.90 € par personne
  - Coût du cinéma :
  - 6 € par personne
  - Coût du transport : 195 €,
  - Coût pour les enfants de la CCPJ : 9 € et 18 € pour les extérieurs.
  
- Sortie lasergame-bowling le 27/04/2015 - 50 enfants
  - Coût de la prestation : 670 €
  - Coût du transport : 200 €,
  - Coût pour les enfants de la CCPJ : 7 € et 14 € pour les extérieurs.
  
- Sortie Europa park le 08/07/2015 - 100 enfants
  - Coût de la prestation sans repas : 4 307 € (118 entrées animateurs compris x 36.50 €)
  - Coût du transport : 1 780 €,
  - Coût pour les enfants de la CCPJ : 19 € et 38 € pour les extérieurs.
  
- Séjour Bellecin- 20 enfants
  - Coût du séjour transport compris 210 € pour les extérieurs et 110 € pour les enfants de la CCPJ
  - Coût du transport : 200 €,
  - 2 semaines disponibles du 13 au 17/07/15 et du 20 au 24/07/15.

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'organiser les activités ci-dessus détaillées pour 2015 et autorise le Président à signer les conventions avec les prestataires de séjours et d'activités sus mentionnés*



#### 9. Article dans le Pays Dolois

En remplacement du bulletin intercommunal, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise la publication d'un dossier « services à la personne » de 8 pages dans le Pays Dolois d'un montant de 9 500 € TTC. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif à l'article 6237.

#### 10. Culture : Mélod'histoires 2015

Manifestations organisées en partenariat avec le Conseil Général du Jura sur le thème du Japon.

Ateliers à la charge de la CCPJ :

- Conférence sur la culture et la création du spectacle financé par le Conseil Général : 750 €
- 1 atelier calligraphie japonaise : 322.50 € (1 autre financé par l'amicale de la médiathèque)
- Repas des intervenants et pot après spectacle : 200 €
- Coût de la SACEM en sus.

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de financer les animations ci-dessus exposées.*

#### 11. Maison de santé de Chaussin

Vu le projet de santé porté par l'association « maison de santé de la Plaine Jurassienne » et labellisé par l'ARS,

Vu les réunions de concertation avec les porteurs de projets et la FEMASAC,

Vu l'échéancier prévisionnel de réalisation du projet,

Le Président sollicite l'accord du conseil communautaire pour lancer la procédure de marché public nécessaire à l'octroi du marché de maîtrise d'œuvre pour cette nouvelle maison de santé qui sera implantée sur Chaussin.

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour cette nouvelle maison de santé qui sera implantée sur Chaussin.*

#### 12. SPANC : lancement du marché pour l'entretien des installations d'ANC

Vu l'arrêté N°2015029-0002 du 29/01/2015 attribuant la charge de la mise en place des programmes d'entretien en matière d'assainissement non collectif (ANC) à la communauté de communes

Vu le code des marchés publics, le Président propose de lancer un appel d'offre pour la passation d'un marché à bons de commande pour l'entretien des installations d'ANC du territoire.



*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de lancer un appel d'offre pour la passation d'un marché à bons de commande pour l'entretien des installations d'ANC du territoire et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*

#### 13. Aide au fonctionnement de la mission locale

*Considérant le caractère positif de l'activité de la mission locale qui aide les jeunes de la Plaine Jurassienne dans leur recherche d'emploi, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une participation financière d'un montant de 12 000 € pour le fonctionnement de la mission locale au titre de l'année 2015.*

#### 14. Création de nouveaux budgets annexes

- **Maison de santé de Chaussin** : considérant qu'en vertu de l'article 261 D 2 du code général des impôts (CGI) les locations de locaux nus à usage professionnel sont exonérés de TVA mais peuvent toutefois faire l'objet d'une option pour leur imposition volontaire (article 260,2 du CGI), les locations de locaux nus à usage professionnel consenties pour les besoins de l'activité d'un preneur assujetti à la TVA ou, si le bail est conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, pour les besoins de l'activité d'un preneur non assujetti à la TVA. Dans cette dernière situation, le bail doit faire mention de l'option par le bailleur.

Le Président explique qu'il s'avère opportun d'opter pour l'imposition volontaire des locations des bâtiments du pôle santé et de fait qu'il est nécessaire de créer un budget annexe en M14 intitulé « maison de santé de Chaussin » qui permettra de suivre toutes les opérations afférentes à cet aménagement.

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'opter pour l'imposition volontaire des locations des bâtiments de la maison de santé, de créer le budget annexe « maison de santé de Chaussin » et donne mandat au Président pour mener à bien toutes les démarches nécessaires à la réussite de ce projet.*

- **Assainissement non collectif** : considérant la compétence intercommunale en matière d'assainissement non collectif et l'obligation d'avoir un budget annexe spécifique pour ce service, le Président sollicite la création d'un budget annexe en M49 intitulé « SPANC » qui permettra de suivre toutes les opérations afférentes à ce service public.

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de créer le budget annexe « SPANC » et donne mandat au Président pour mener à bien cette démarche.*

15. Divers

- **Cotisations EHPAD 2015** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'acquitter la participation au titre de l'EHPAD pour 2015 d'un montant de 25 000 €. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 657358.
- **Convention pluriannuelle adhésion SIDEC** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'acquitter la cotisation 2015 aux services mutualisés informatiques du SIDEC du Jura à savoir :
  - o 5 943 € pour Magnus - Pack Evolution
  - o 360 € pour le CLOUD.Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif à l'article 6237.
- **ASFCB : convoi humanitaire véhicule sanitaire pour le Sénégal** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré avec 1 voix contre et 2 abstentions, les membres présents décident d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association « actions solidaires Franche-Comté Bourgogne » pour le convoi d'un véhicule sanitaire au Sénégal.
- **Adhésion ADCF** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'acquitter la cotisation au titre de l'ADCF pour 2015 d'un montant de 994.04 €. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281.
- o **RAM : repas annuel des assistantes maternelles** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'inviter les assistantes maternelles fréquentant le relais de l'espace Kangourou au restaurant pour un montant de 25 € par convive.
- **Spectacle de Noël RAM /crèche** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de recourir à la compagnie SHAGAI pour ce spectacle d'un montant de 830 € TTC. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif à l'article 6232.

Le président,  
Patrick PETITJEAN  
P/o Christian LAGALICE

*Christian Lagalice*  
